
LA CONCEPTION DE LA LANGUE CHEZ LES RÉVISEURS DANS LES MÉDIAS ÉCRITS AU QUÉBEC

FRANZ MEIER
UNIVERSITÉ D'AUGSBOURG

1. INTRODUCTION

Au Québec, plusieurs quotidiens et hebdomadaires emploient des réviseurs linguistiques qui ont pour tâche de veiller à la correction de la langue utilisée dans les textes journalistiques, ce qui témoigne de la volonté de ces médias de diffuser une langue de bonne tenue. L'objectif de cet article est de mettre en lumière la conception de la langue de ces réviseurs, objet de recherche qui, jusqu'ici, a été relativement peu étudié. À partir d'une analyse de contenu d'un corpus d'entrevues semi-dirigées réalisées auprès de huit réviseurs, nous examinerons les principes qui guident les pratiques de correction en presse écrite, notamment pour savoir comment les témoins conçoivent la norme et la langue qui y sont diffusées. Nous commencerons par aborder le rôle de la langue des journaux en tant que modèle normatif en contexte québécois avant de présenter brièvement les services linguistiques de certains médias écrits. Nous ferons ensuite état des résultats obtenus lors de l'analyse.

2. LES JOURNAUX QUÉBÉCOIS COMME MODÈLE LINGUISTIQUE

Le rôle de la presse écrite dans la normalisation de la langue est relativement bien décrit. Par exemple, pour Ammon (1997), les journalistes sont des scripteurs exemplaires qui, à l'instar d'autres scripteurs professionnels, participent à la mise en place d'un modèle linguistique normatif.

Pour ce qui est du Québec, Cajolet-Laganière et Martel (1995) ainsi que de Villers (2005) constatent que la presse écrite constitue une

référence normative en matière de langue. En effet, les Québécois considèrent généralement la langue des journaux comme un modèle, affirmant pour la plupart que la langue qui s'y trouve est supérieure à celle de leurs propres écrits (Maurais 2008). Cependant, on observe souvent des reproches faits aux médias écrits, que ce soit sous forme de lettres de lecteurs (de Villers 2005) ou de critiques de professionnels des médias contre leurs pairs (Raunet 2001). Les journalistes y sont régulièrement accusés d'utiliser abondamment des anglicismes ou de confondre les niveaux de langue. Qu'elles soient fondées ou non, ces critiques laissent entendre que les professionnels des médias, et partant les réviseurs, sont constamment confrontés aux avis linguistiques des lecteurs, rétroactions qui peuvent influencer sur leurs pratiques de correction, d'où l'intérêt d'étudier la conception de la langue des correcteurs.

La critique parfois très sévère à propos de la langue des médias écrits provient du contexte sociolinguistique particulier du Québec, qui est marqué depuis longtemps par le débat sur la norme et la qualité du français qui y est en usage. S'il est vrai qu'en règle générale les Québécois jugent aujourd'hui positivement l'emploi de certains traits linguistiques qui leur sont propres, notamment pour affirmer leur identité en tant que communauté francophone distincte (Oakes et Warren 2009), il n'empêche que cette ouverture envers leur variété reste fragile. Ainsi, les Québécois entretiennent un rapport ambigu envers le français en usage en France, qu'ils jugent souvent supérieur, mais qu'ils refusent toutefois d'adopter dans leurs pratiques (Remysen 2004). Étant donné la complexité de la situation sociolinguistique dans laquelle les réviseurs corrigent les textes journalistiques, nous cherchons à connaître le regard qu'ils portent sur l'emploi de la langue française et de ses variétés en presse écrite québécoise.

3. LES SERVICES LINGUISTIQUES

Même si Maurais estime que « les correcteurs ont progressivement disparu [des salles de rédaction et que les] journalistes sont de plus en plus laissés à eux-mêmes pour assurer la qualité linguistique de leurs textes » (1999 : 186), la majorité des médias écrits à tirage élevé déploient d'importants efforts pour garantir la correction de la langue.

Par exemple, les quotidiens montréalais *La Presse* et *Le Devoir* disposaient respectivement, au moment de notre étude effectuée entre 2011 et 2013, de quatre et de trois réviseurs professionnels, et le quotidien de Québec, *Le Soleil*, ainsi que l'hebdomadaire montréalais *L'Actualité* en employaient trois¹. La comparaison avec l'enquête de Raunet (2001) montre que le nombre de réviseurs travaillant dans ces médias est resté constant ou a légèrement augmenté. Néanmoins, la situation n'est pas forcément la même dans les quotidiens régionaux, comme à *La Tribune*, à Sherbrooke, où il existe seulement un chroniqueur de langage qui fournit certes des renseignements ponctuels, mais qui n'effectue pas de correction systématique.

Selon nos recherches auprès des responsables de ces services linguistiques, le processus de révision s'effectue généralement en différentes étapes : une première révision à l'aide de logiciels de correction, comme Antidote ou ProLexis, et une révision plus approfondie à l'écran et sur papier. À *La Presse*, le mandat des réviseurs est même défini dans un petit guide de révision, rédigé par l'ancien conseiller linguistique du journal, Paul Roux² (2011). On y constate que la tâche de correction des réviseurs consiste à surveiller non seulement la qualité de la langue, mais aussi plus largement la qualité de l'écriture :

La révision de base : La révision vise dans un premier temps à corriger les erreurs de grammaire, de syntaxe et d'orthographe. On peut ajouter à cette tâche la correction de la typographie et de la ponctuation. [...]

La révision linguistique : La révision linguistique va plus en profondeur. Elle tend à éliminer, outre les erreurs, les ambiguïtés, les archaïsmes, les barbarismes, les contresens, les impropriétés, les pléonasmes et les redondances, les répétitions inutiles, les clichés, les perronismes³, les mots trop familiers, les expressions trop vulgaires,

1. Ces chiffres nous ont été donnés par les responsables du service linguistique de ces médias.

2. Paul Roux était conseiller linguistique à *La Presse* jusqu'à sa retraite en 2009.

3. Au Québec, un perronisme consiste en la déformation d'une expression figée. L'appellation fait référence à Jean Perron, ancien entraîneur de hockey et commentateur sportif, qui avait fréquemment tendance à mélanger différentes expressions pour en former une nouvelle, jugée fautive.

les anglicismes critiqués, les québécoisismes de mauvais aloi, les mauvaises cooccurrences, etc. [...]

La révision stylistique : Enfin, la révision peut chercher à améliorer le style. Un tel mandat est très large. Il englobe la substitution de termes, la reformulation de phrases, voire la réécriture de textes. (Roux 2011 : 2)

Les réviseurs de *La Presse*, du *Devoir*, du *Soleil*, de *L'Actualité* et, bien que dans une moindre mesure, le chroniqueur de langage de *La Tribune* ont l'habitude d'expliquer aux journalistes les fautes de langue qu'ils ont commises. Ces explications sont souvent diffusées sous forme de capsules et sont répertoriées dans des glossaires accessibles sur le réseau intranet des journaux. Sur la base de ces documents, chaque journal a peu à peu bâti sa propre politique linguistique interne, qui impose aux journalistes certains usages à respecter, comme le souligne un réviseur d'un quotidien montréalais :

Je fais des petites capsules hebdomadaires aussi qui s'adressent aux journalistes, que je bâtis bien sûr en collaboration avec les autres correcteurs [de mon journal], qui vont toucher plus des erreurs courantes ... des ... capsules pour la politique par exemple, avec les mots des élections, les impropriétés, qu'est-ce qu'on utilise (?) des expressions comme *sortir le vote*, qui sont hyper populaires au Québec, mais qui ... en fait, il faut pas utiliser des trucs comme ça (P30)⁴.

Même si ces glossaires constituent surtout des outils destinés à l'emploi du personnel des journaux, quelques fiches ont fait l'objet de publication, que ce soit sous forme de livres, comme en témoigne le *Lexique des difficultés du français dans les médias*, écrit par Paul Roux (2004), ou de chroniques de langage, par exemple celle de Steve Bergeron à *La Tribune*, intitulée *Séance d'orthographe* (2003 à aujourd'hui), ou celles jadis animées par Paul Roux à *La Presse*, intitulées *Mot du jour* (1997-1999) et *Mots et actualités* (2004-2007).

4. Dans les exemples cités, les tours de parole des participants ont été marqués par un numéro de code suivant le modèle PXX, où la variable XX indique le numéro de l'entretien. La transcription évite dans la mesure du possible la ponctuation. Les virgules sont néanmoins utilisées pour indiquer la fin d'un segment de la chaîne parlée et les points d'interrogation entre parenthèses (?), pour signaler l'intonation montante finale d'une question. Une pause est indiquée par ... et une séquence omise, par [...].

4. MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'inscrit dans une recherche plus large portant sur la conscience linguistique des professionnels des médias écrits québécois (Meier 2017). Nous avons mené une analyse fondée sur un corpus constitué de 39 entrevues semi-dirigées d'une durée moyenne de 42 minutes. Les entrevues ont été conduites entre 2011 et 2013 auprès de seize enseignants de rédaction journalistique, de douze chroniqueurs, à savoir des journalistes qui donnent fréquemment leur opinion sur des sujets d'actualité, et de onze langagiers, c'est-à-dire des traducteurs et des réviseurs qui travaillent dans le milieu journalistique. Pour étudier les conceptions de la langue qui sous-tendent les pratiques de révision dans les médias écrits, nous nous penchons ici sur le discours de huit réviseurs (sept femmes et un homme) qui travaillent à *La Presse*, au *Devoir*, au *Soleil* et à *L'Actualité*⁵. Les réviseurs, dont l'âge moyen est de 46,6 ans, sont tous originaires du Québec, à l'exception du témoin P31, Français établi dans la province depuis longtemps. Les entrevues comprennent une vingtaine de questions, dont cinq ont été retenues dans la présente analyse⁶. Ces questions portent sur les conceptions de la langue attribuées à la notion de *français correct*, sur le rôle du registre familier dans les usages en presse écrite, sur la question de la spécificité québécoise en matière de langue et sur le rôle des normes prescriptives en écriture journalistique.

5. ANALYSE DU CORPUS

5.1 La notion de *français correct*

Les réviseurs recourent sensiblement aux mêmes étiquettes pour désigner un français qui, à leurs yeux, est correct, à savoir *français standard* (quatre témoins) et *bon usage* (trois témoins). Les répondants définissent ce français essentiellement de deux manières. Quatre d'entre eux l'associent à la langue qui est codifiée dans des ouvrages de référence et qui est promue par des institutions chargées de légitimer

5. Les trois autres langagiers interrogés sont des travailleurs indépendants qui ne sont pas employés par un journal.

6. Les questions figurent en annexe.

et de promouvoir les usages du français dit correct : « quand je donne le bon usage [...], je dis bon, *Le Petit Robert* dit ça [...], *Le Grevisse* dit ça, l'Office québécois de la langue française dit ça » (P06). Trois témoins considèrent quant à eux le français correct comme un niveau de langue dit moyen, c'est-à-dire comme un registre « qui est entre la langue familière et la langue soutenue » (P30).

Les réviseurs sont unanimes quant au rôle de l'orthographe comme critère essentiel de la correction de la langue, même si deux précisent que les coquilles représentent seulement des fautes d'inattention qu'ils ne jugent pas graves. Par ailleurs, quatre témoins invoquent le caractère parfois variable de l'orthographe qui, selon l'un d'entre eux, « n'est pas coulée dans le béton » (P06). Ces champs de variation sont associés surtout à la graphie concurrente de noms propres initialement peu connus, que les répondants déclarent uniformiser dans des documents spécialement conçus à cet effet :

La toute première fois où *Al-Qaïda* est arrivée le onze septembre là, on se demandait bien comment ça s'écrivait, *Al-Qaïda* là, il y a ... tu as beau chercher dans le web, tu avais huit graphies concurrentes, c'est clair, on s'est dit, ben faut en choisir une [...] ce nom ... ça, c'est une façon d'écrire *Al-Qaïda*, une façon d'écrire plus française et bon, on en choisit [...] pour pas que le lecteur se demande, mais comment il se fait qu'ils écrivent dans un papier des termes ... qu'ils changent et ils écrivent autrement (P28).

Même si l'orthographe n'est pas perçue comme un code immuable, les rectifications de 1990⁷ sont pour la plupart mal reçues. Cinq réviseurs justifient leur attitude négative par le caractère facultatif de la « réforme⁸ » de même que par les réactions défavorables des lecteurs. C'est que les témoins plaident plutôt en faveur de petites adaptations

7. Proposées par le Conseil supérieur français de la langue française, les rectifications de 1990 prévoient un ensemble de modifications qui visent à réduire le nombre d'incohérences orthographiques, notamment pour ce qui est de l'emploi du trait d'union pour les numéraux cardinaux, de la soudure des mots composés ainsi que de leur marque de nombre, de l'emploi des accents et des signes diacritiques, de l'accord du participe passé dans des périphrases verbales de sens passif, du pluriel et de l'accentuation des emprunts ainsi que d'autres anomalies orthographiques (Paveau et Rosier 2008).

8. Il s'agit là de la raison pour laquelle le Québec n'a pas adopté de position officielle par rapport à la réforme : « À défaut d'une application formelle des rectifications en France, le Québec s'est tenu à l'orthographe traditionnelle jusqu'à tout récemment. Ce n'est qu'en

qui permettent d'introduire graduellement certaines rectifications, comme la soudure des mots composés :

Les traits d'union, les ... comme la tendance à [...] enlever les traits d'union [...] à coller de plus en plus les mots, ça, on va le faire, mais pas pour tout, il y a de la réticence [...] on peut pas avec nos lecteurs ... euh ... tout changer l'orthographe du journal du jour au lendemain, mais [...] pour ce qui est de la nouvelle orthographe, c'est pas mal ... euh ... les traits d'union qui ont ... qui ont tendance à disparaître, je dirais, les temps des verbes simplifiés, les nouveaux accents, tout ça, c'est pas passé (P30).

La grammaire est aussi considérée unanimement comme un élément important du français correct. Lorsqu'il en est question, les réviseurs font exclusivement référence à la syntaxe, et non à la morphologie. Écrire de façon grammaticalement correcte revient alors à pouvoir composer des phrases qui sont conformes aux règles de la structure de la langue. Cette bonne syntaxe est conçue comme un système codifié et invariable qui ne permet que peu d'écarts. En ce sens, selon Paveau et Rosier, pour les réviseurs, « la syntaxe donne plutôt une impression de fixité » (2008 : 172). Cette conception est typique du discours puriste sur la langue française et se retrouve aussi dans certaines remarques faites par les témoins du corpus à propos d'éléments syntaxiques précis. Par exemple, un réviseur considère notamment l'usage des prépositions comme une source d'erreur qui, selon lui, revient souvent dans des articles, du moins dans ceux d'autres journaux :

Toutes les prépositions entraînent nombre d'erreurs [...] mais c'est dans toutes les langues, la préposition entraîne beaucoup d'erreurs, mais comme ici au Québec, les gens vont dire par exemple dans la rue *la lutte à la pauvreté*, en français, on dirait *la lutte contre la pauvreté*, alors on va lire dans beaucoup de quotidiens *la lutte à la pauvreté*, mais pas chez nous, on va dire *la lutte contre la pauvreté*, ce ... ce genre de détails là, on en ramasse beaucoup (P28).

Deux réviseurs exigent aussi un alignement sur l'idéal d'une phrase claire, qui devrait être simple et suivre le modèle canonique *sujet, verbe, complément* pour assurer la compréhension des textes. En

d'autres termes, à la correction grammaticale s'ajoute une « "correction" communicative » (Paveau et Rosier 2008 : 171) qui se définit en fonction des règles rédactionnelles propres aux journalistes : « Les phrases sont bien construites, mais sans recherche stylistique poussée, la syntaxe est simple, l'enchaînement des phrases est soigné » (P31).

Les réviseurs soulèvent peu l'aspect lexical quand ils parlent de la correction de la langue. Seuls trois témoins soulignent l'exigence de définir le français correct en tenant compte du contexte québécois dans le choix des mots, sans pour autant expliquer en quoi consiste, selon eux, ce vocabulaire québécois correct. Par ailleurs, un répondant définit la correction lexicale en affirmant de façon très générale que les journalistes doivent trouver le mot juste, c'est-à-dire le terme dit « propre » qui permet de dénommer le mieux possible les référents du monde réel. Il semble alors que c'est surtout le respect de l'orthographe et de la grammaire qui est vu comme une condition de base à un français correct, tandis que le lexique est plutôt perçu comme un domaine où, selon le guide de révision de Roux, « on quitte le terrain rassurant des certitudes » (Roux 2011 : 2).

5.2 Le rôle du registre familier

Les réviseurs considèrent le choix du bon registre comme une question délicate en écriture de presse. Ainsi, quatre témoins non seulement soutiennent que les journalistes essaient d'être plus familiers, mais constatent aussi plus généralement un manque de conscience par rapport à la distinction des niveaux de langue⁹ :

Tout à fait [il y a un mélange de registres], mais ils [les journalistes] ont, comme je dis, même pas conscience de ça, ils pensent seulement que c'est imagé, que c'est différent et souvent ils vont me dire, oui, mais tout le monde dit ça et moi, je leur dis qu'on est un journal [...] on est un média écrit, ça peut pas être du même niveau (P39).

L'attitude des réviseurs est unanime au sujet du rôle du registre familier et varie selon les genres journalistiques. D'une part, les témoins affirment ne pas tolérer le vocabulaire familier dans les textes

9. Cette critique est invalidée par les résultats de l'étude menée par Kavanagh et ses collaborateurs (2015).

d'information et le changer au profit de termes qui appartiennent à un registre courant. Dans ce cas, une rupture de registre est vue comme un manque de rigueur de la part du journaliste, y compris dans les titres, dont le but est d'attirer l'attention des lecteurs :

Aujourd'hui, je pense dans *La Presse*, il y avait un titre, c'était *telle société brasse la cage*, qui est une expression très familière [...] mais c'est un article très, très sérieux sur la valeur en bourse [...] mais avec un titre comme ça, dans un article pareil, ça fait aucun sens, mais c'est comme [...] les rédacteurs [...] ne se rendent pas compte qu'il y a des niveaux de langage (P05).

D'autre part, les réviseurs déclarent être un peu plus souples avec les journalistes du commentaire, les chroniqueurs, et affirment les laisser un peu plus utiliser des termes familiers. Cependant, les répondants visent généralement un registre courant, de sorte que leur modèle normatif tranche avec les pratiques observées en chronique, sans pour autant que cela entraîne des modifications. Il existe donc une tension entre la volonté de correction des réviseurs et leur respect plus ou moins obligé de la liberté stylistique des chroniqueurs :

J'ai pris des exemples d'un seul chroniqueur [...] des expressions que moi, j'ai même jamais utilisées là, par exemple *avoir peur* ou *être fatigué* ou avoir euh ... *craindre d'entreprendre quelque chose* ... pour dire ça, il a dit *elle a eu la chienne* ... bon ça, c'est tellement familier que ça se traduit pratiquement pas [...] *varloper*, c'est presque intraduisible, je connais le mot, mais jamais je l'aurais mis dans un texte écrit [...] *se faire varloper*, c'est *se faire enguirlander*, *se faire engueuler*, mais je le mets [...] en italique ... qui représente le fait que nous savons très bien que ce n'est pas le bon terme, mais nous devons le laisser (P39).

Trois réviseurs déclarent aussi accepter le registre familier dans les citations, notamment par nécessité de ne pas transformer les propos d'autrui et de souligner la crédibilité des personnes interviewées. En ce sens, citer des paroles telles qu'elles ont été prononcées permet de rendre compte d'une situation de communication aussi authentique que possible. Cette façon de faire constitue une stratégie rédactionnelle souvent appliquée en écriture de presse (Burger 2005), qui, selon un témoin, fait une plus grande place à l'oralité :

Ils [les journalistes] essaient d'être plus familiers aussi pour montrer que les journalistes [...] ont interviewé des vraies personnes dans la rue [...] c'est pour ça que je vous disais, nous, ce que j'appelle les citations [...] il faut qu'[on] entende parler la personne, ça, c'est un nouveau principe journalistique et la personne, si tu l'entends parler, elle a pas un français châtié souvent, puis on est porté à le laisser (P28).

En somme, pour les réviseurs, la langue familière ne doit jouer qu'un rôle mineur dans les pratiques journalistiques, où elle peut toutefois être d'une certaine utilité dans des contextes très précis. Ainsi, l'emploi du registre familier ne constitue pas une fin en soi et est seulement jugé acceptable pour sa valeur d'authenticité dans les citations et, dans une moindre mesure, pour sa valeur stylistique en chronique.

5.3 La variation régiolectale

Le rapport qu'entretiennent les réviseurs avec le français en usage au Québec est loin d'être simple. Sept témoins lui confèrent un caractère plutôt pauvre. Pour justifier cette évaluation que l'on trouve souvent dans le discours sur le français québécois (Remysen 2004), un répondant fait par exemple valoir une étendue restreinte du vocabulaire courant chez une grande partie de la population :

Quand on parle, c'est comme si le vocabulaire devenait limité [...] c'est très pauvre, tu sais, puis je sais qu'un Français qui finit son bac a à peu près trois mille mots au moins de plus de vocabulaire que nous [...] le même niveau d'éducation [...] ça se peut qu'au Québec, on ait des lacunes (P30).

Le réviseur attribue aux Français une langue plus riche et précise, ce qui atteste non seulement un fort sentiment d'insécurité linguistique, mais aussi la valeur accordée à la variété hexagonale. Les propos d'un autre réviseur témoignent d'une relation diglossique¹⁰ entre le français québécois, qu'il conçoit comme une variété « basse » et « parlée », qui est plutôt cantonnée au registre populaire, et une variété « haute » et « écrite », proche du standard, avec laquelle les journalistes québécois

10. Nous suivons ici la définition classique de diglossie proposée par Ferguson (1959).

seraient mal à l'aise, un peu comme si cette variété ne leur appartenait pas :

Si on a un français oral très populaire [...] c'est un français qui s'éloigne beaucoup de la norme du français standard, [il y a] beaucoup de journalistes [...] qui disent, je parle québécois mais j'écris en français, moi, je veux bien, en principe, c'est possible, sauf que, à mon avis, c'est difficile de bien écrire une langue qu'on parle pas bien et donc quand on l'écrit, on essaie d'écrire en français standard, je sais pas si c'est sa véritable langue (P05).

Si tous les réviseurs prônent plus ou moins ouvertement un alignement sur un modèle normatif qui a cours à l'extérieur de leur communauté linguistique, ils insistent toutefois sur l'importance de rendre compte, dans une certaine mesure, des spécificités lexicales du français en usage au Québec, à condition qu'elles relèvent d'un registre neutre. On constate une situation paradoxale qui veut que les témoins valorisent certes un français qu'ils disent international, conçu comme un français dénué de variations régiolectales (Verreault 1999), alors qu'ils reconnaissent, sans en avoir conscience ou sans le vouloir, l'existence d'un vocabulaire standard proprement québécois¹¹ :

On essaie de rester sur le tronc commun [...] d'avoir un français de base qu'on va comprendre [...] dans toute la francophonie, c'est-à-dire une syntaxe en français avec ... des ... certains mots vraiment lexicographiques qui peuvent teinter une réalité d'un territoire (P28).

L'ouverture à l'emploi de termes québécois reste alors limitée et semble se restreindre à un certain nombre de particularismes jugés acceptables, un peu comme si l'on pouvait faire la part entre des québécismes, pour reprendre les mots de Dagenais (1967), de bon et de mauvais aloi¹².

Malgré leur orientation vers un modèle normatif externe, six réviseurs ne s'identifient pas à la langue utilisée dans les journaux français et font preuve d'une nette distanciation par rapport aux usages des professionnels des médias hexagonaux. Bien que de Villers (2005)

11. Remysen (2010) observe la même ambivalence à l'endroit d'une norme et d'une langue standard spécifiquement québécoises dans la politique linguistique de la Société Radio-Canada.

12. Notons aussi la reprise de l'expression et du concept, quelques années plus tard, par l'Office québécois de la langue française (1969).

ait montré que le taux d'emplois partagés par les journaux québécois et français s'élève à environ 80 %, les témoins perçoivent comme importants les écarts linguistiques entre la presse québécoise et française :

Souvent on dit, oh, mais c'est franco-français, ça, souvent, souvent, on écrit différemment ... euh ... [il y a] beaucoup de tournures inhabituelles au Québec, ils en ont beaucoup, beaucoup, beaucoup qui existeraient pas ici [...] mais ce sont pas les mêmes mots, c'est pas la même chose, ça, on reconnaît les journalistes français, ils ... ils emploieraient pas les mêmes termes (P28).

Un argument souvent invoqué est l'idée reçue selon laquelle les Français et les Québécois se distinguent principalement par l'emploi d'anglicismes (Remysen 2004). Plusieurs réviseurs s'en prennent alors aux journalistes français, auxquels ils reprochent de recourir trop souvent à des termes anglais, plutôt que de chercher un équivalent français ou francisé. Les exemples suivants, que Laurendeau (2007) appelle *rituels* en ce qu'ils sont stéréotypés, illustrent bien que ce n'est pas tant la quantité d'emprunts qui diffère que les termes empruntés (Martel et collab. 2001) :

Ce qu'on trouve, ce sont des emprunts directs ou des ... des anglicismes qui ... qui jamais on pourrait admettre au Québec, tu sais ... comme *pressing*, *shopping*, tous les mots qui ont été transformés en *ing*, on est vraiment allergique à ça, alors qu'en France, ils font partie de la réalité, puis personne a des problèmes avec ça (P30).

Seuls deux réviseurs affirment se reconnaître dans les usages des journalistes français et atténuent la spécificité de la langue utilisée en presse écrite québécoise. Dans ces cas, estomper les différences lexicales entre la langue des journaux français et québécois revient souvent à mettre en valeur le modèle normatif hexagonal. Par exemple, un témoin soutient que tant les journaux français que certains quotidiens québécois s'alignent sur un français dit international, notion que ce répondant associe explicitement au français européen, même s'il ne fait référence qu'à des journaux français. La citation témoigne ainsi non seulement d'une conception monocentrique de l'espace francophone, mais aussi de l'ambiguïté inhérente au terme *français*

international, qui est utilisé ici comme synonyme de français de France :

Le Devoir par exemple sonne parfois très européen¹³ [...] on voit que les journalistes lisent ... lisent *Le Monde*, lisent *Le Figaro*, sur ... sûrement, ça sonne parfois très, très européen ... mais [...] il y a aussi des fois où le ... où le journaliste, tout en écrivant le ... dans la majeure partie de son texte dans un français international impeccable, ou alors dans un français qui va sonner vraiment européen, bon, ça ... ça peut arriver qu'il utilise une ... une expression carrément québécoise (P17).

5.4 Les normes prescriptives

Les réviseurs accordent généralement une grande importance aux ouvrages de référence dans leurs pratiques de correction. La liste des dictionnaires habituellement utilisés par les témoins est très diversifiée (voir le tableau 1). En plus de dictionnaires de langue générale et d'ouvrages encyclopédiques, les témoins citent un grand nombre de dictionnaires de difficultés et d'autres ressources spécialisées, y compris des dictionnaires intégrés dans des logiciels de correction ou des sites Web de traduction. Tous les répondants affirment se servir des dictionnaires Robert, qui sont presque les seuls dictionnaires de langue générale mentionnés. *Le Multidictionnaire de la langue française* constitue l'ouvrage québécois le plus souvent cité et est valorisé surtout en raison de sa visée correctrice. Les dictionnaires Robert et le *Multidictionnaire* sont par ailleurs préférés aux dictionnaires Larousse, que les réviseurs considèrent comme des ouvrages trop lacunaires : « Il y a pas d'explications sur les mots, il y a juste un exemple ou deux » (P23). Les répondants invoquent aussi l'emploi de plus en plus fréquent des ouvrages sur support informatique et font appel à des sources élaborées par des institutions chargées de légitimer et de promouvoir les usages du français dit « correct », comme *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française.

13. Aucun réviseur interrogé n'a abordé la question, mais précisons que, parmi les autres participants à l'étude, quelques chroniqueurs ont affirmé modifier certains termes référant à des réalités hexagonales pour les rendre plus compréhensibles pour le lectorat québécois.

Tableau 1
Liste des ouvrages de référence cités par les réviseurs

Titre de l'ouvrage	Nombre de mentions (N)
Dictionnaires de langue générale	
Dictionnaires Robert	8
Le Trésor de la Langue Française informatisé	1
Dictionnaire de l'Académie française	1
Le Nouveau Littré	1
Lexis : Dictionnaire de la langue française	1
Dictionnaires encyclopédiques	
Dictionnaires Larousse	5
Dictionnaires de correction/difficultés	
Multidictionnaire de la langue française	7
<i>Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne</i>	2
Le Colpron, dictionnaire des anglicismes	2
Lexique des difficultés du français dans les médias	1
Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada	1
Le VocabulAIDE	1
Le Grand Glossaire des anglicismes du Québec	1
Dictionnaire québécois-français	1
Autres dictionnaires	
Le grand dictionnaire terminologique	6
Banque de dépannage linguistique	2
Antidote	2
Termium	2
Sites de traduction	
Linguee	1
WeBiText	1

Si les témoins semblent accorder un rôle important aux dictionnaires français, ils ne les jugent pas entièrement satisfaisants, surtout lorsqu'il est question de vérifier plus en détail des mots ou des expressions qui désignent des réalités nord-américaines. Néanmoins,

les réviseurs affirment ne pas toujours avaliser les descriptions qu'ils trouvent dans les ouvrages québécois. Ainsi, six témoins jugent *Le grand dictionnaire terminologique* peu normatif et reprochent à ses rédacteurs d'être trop permissifs par rapport à l'acceptation de certains usages québécois :

Le Grand dictionnaire [...] recommande d'écrire au masculin *du fêta* pour dire du fromage fêta, alors que c'est féminin dans toute la francophonie, c'est *la fêta*, eux [les rédacteurs du GDT] ont choisi ça parce qu'ils se disent que les Québécois disent ça [...] et nous, on n'est pas d'accord parce que le monde entier dit *la fêta*, c'est sûr que si tu dis le fromage en sous-entendu, mais parce que l'OQLF fait ça avec la fêta, mais le fait pas avec la mozzarella, qui est aussi féminin, mais ça, ils gardent *la mozzarella*, mais ils disent *le fêta*, donc on calcule que dans ce cas-là, ils se sont gourés¹⁴ ... il y a dû avoir des étudiants qui font des fiches l'été (P28).

On observe que les témoins privilégient surtout des sources québécoises prescriptives, car celles-ci leur permettent de rendre compte des usages jugés fautifs en contexte québécois. Les réviseurs jouent donc un rôle de premier plan dans la reproduction de la norme légitime, qui, pour eux, est exogène, ce qui pourrait constituer un frein au changement vers une norme qui tient mieux compte des usages québécois. On constate donc à nouveau une certaine méfiance envers les pratiques langagières des Québécois : « [le *Multidictionnaire*] mentionne toujours à la fin [d'une entrée] les usages [...] qu'on emploie sans se douter parfois que l'usage est incorrect, donc, c'est une bonne source » (P29). Inversement, il incombe plutôt aux dictionnaires français de décrire globalement la langue française, ce qui semble leur conférer plus de poids normatif qu'aux ouvrages québécois, d'où l'emploi complémentaire de sources hexagonales et québécoises affirmé par les témoins. Dans cette perspective, il est peu surprenant que les témoins ne nomment aucun dictionnaire général publié au Québec qui vise à décrire le standard québécois, par exemple le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec (Usito)*. Bien que cet ouvrage ait été publié en 2013, une version pilote a été proposée en ligne dès 2009,

14. Contrairement à ce que l'expression *se gourer*, employée surtout en France, pourrait laisser croire, le réviseur ici cité est d'origine québécoise.

soit avant le début de notre enquête. Le fait de n'en trouver aucune mention dans le discours des réviseurs renforce l'idée selon laquelle ces derniers associent les ouvrages québécois presque exclusivement aux dictionnaires de difficultés.

6. CONCLUSION

L'analyse montre qu'il faut concevoir l'imaginaire prescriptif des réviseurs comme un ensemble de facteurs relevant de l'orthographe, de la grammaire et du vocabulaire. Ces domaines typiques de la codification linguistique rendent compte de l'importance que les témoins attribuent à l'emploi de la langue standard en écriture journalistique. Néanmoins, la manière dont les réviseurs conçoivent ce standard en contexte québécois est ambiguë. S'ils reconnaissent la nécessité de tenir compte de la spécificité québécoise dans la langue utilisée dans les médias, faisant ainsi montre d'une certaine autonomie linguistique par rapport à la France, ils ne tolèrent que certains québécismes « de bon aloi ». Les réviseurs valorisent alors relativement peu la norme qui se dégage des pratiques en usage au Québec et restent très proches du modèle normatif qui a cours en France, bien que celui-ci soit dit « international », ce qui se reflète aussi dans leur choix de dictionnaires.

L'analyse montre par ailleurs que la révision de textes journalistiques connaît ses propres règles qui ne commandent pas seulement une correction strictement linguistique. C'est notamment le cas dans les citations et dans les genres d'opinion, où les témoins doivent accepter l'emploi délibéré de mots familiers. Les réviseurs sont donc obligés de revoir leur rôle pour se considérer comme des négociateurs qui doivent faire la part entre des considérations d'ordre textuel et linguistique plutôt que comme de simples défenseurs de la norme puriste.

RÉFÉRENCES

- Ammon, Ulrich (1997), « Standard und Nonstandard in den nationalen Varietäten des Deutschen », dans Klaus Mattheier et Edgar Radtke (dir.), *Standardisierung und Destandardisierung europäischer Nationalsprachen*, Frankfurt/Main, Peter Lang, p. 171-192.

- Burger, Harald (2005), *Mediensprache. Eine Einführung in Sprache und Kommunikationsformen der Massenmedien*, Berlin, Walter de Gruyter.
- Cajole-Laganière, Hélène, et Pierre Martel (1995), *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Dagenais, Gérard (1967), *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Montréal, Éditions Pedagogia.
- Ferguson, Charles (1959), « Diglossia », *Word*, vol. 15, p. 325-340.
- Kavanagh, Éric, Carline Marcoux, Isabelle Paré et Renée-Lise Roy (2015), *Étude sur la qualité de la langue dans six quotidiens québécois publiés de 2010 à 2013*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- Laurendeau, Paul (2007), « Avoir un méchant langage. Du comportement social dans les représentations épilinguistiques de la culture vernaculaire : le cas du Québec francophone », *Glottopol*, n° 9, p. 22-48.
- Martel, Pierre, Hélène Cajole-Laganière et Marie-France Langlois (2001), « Les textes journalistiques québécois sont-ils “envahis” par les emprunts critiqués à l’anglais ? », *Terminogramme*, n°s 97-98, p. 47-71.
- Maurais, Jacques (1999), *La qualité de la langue. Un projet de société*, Québec, Conseil de la langue française.
- Maurais, Jacques (2008), *Les Québécois et la norme. L’évaluation par les Québécois de leurs usages linguistiques*, Québec, Office québécois de la langue française.
- Meier, Franz (2017), *La perception des normes textuelles, communicationnelles et linguistiques en écriture journalistique. Une contribution à l’étude de la conscience linguistique des professionnels des médias écrits québécois*, Frankfurt/Main, Peter Lang.
- Oakes, Leigh, et Jane Warren (2009), *Langue, citoyenneté et identité au Québec*, Québec, Les Presses de l’Université Laval.
- Office de la langue française (1969), *Canadianismes de bon aloi*, Québec, ministère des Affaires culturelles.
- Paveau, Marie-Anne, et Laurence Rosier (2008), *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- Pöll, Bernhard (2005), *Le français langue pluricentrique ? Études sur la variation d’une langue standard*, Frankfurt/Main, Peter Lang.
- Raunet, Daniel (2001), « La norme dans les médias », *Terminogramme*, n°s 97-98, p. 73-92.

- Remysen, Wim (2004), « La variation linguistique et l'insécurité linguistique : le cas du français québécois », dans Pierre Bouchard (dir.), *La variation dans la langue standard*, Québec, Office québécois de la langue française, p. 23-36.
- Remysen, Wim (2010), « La politique linguistique des médias au Québec et en Flandre : de quelle conception de la langue est-il question ? », dans Diane Vincent et Wim Remysen (dir.), *Hétérogénéité et homogénéité dans les pratiques langagières. Mélanges offerts à Denise Deshaies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 115-150.
- Roux, Paul (2004), *Lexique des difficultés du français dans les médias*, Montréal, Éditions La Presse.
- Roux, Paul (2011), *Petit guide de la révision* à La Presse, manuscrit inédit, Montréal, La Presse.
- Verreault, Claude (1999), « L'enseignement du français en contexte québécois : de quelle langue est-il question ? », *Terminogramme*, n^{os} 91-92, p. 21-40.
- Villers, Marie-Éva de (2005), « La norme réelle du français québécois », dans Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault (dir.), *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, Saint-Laurent/Québec, Fides, p. 399-420.